L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI 24 OCTOBRE 1878

Aux électeurs démocrates-conservateurs de l'Etat de la Louisiane.

Bureaux du Comité Central du parti démocrate-conservateur d'Etat,
Nlle-Orléans, 3 octobre 1878.

Ne voulant pas troubler le morne silence qui a accompagné le fléau fatal qui sévit dans une grande partie de la communauté, ce comité a évité jusqu'à présent de hâter l'agitation d'une campagne active dans les sections si douloureusement affligées. La fin prochaine de l'épidémie, le terme de l'enregistrement et l'approche des élections nous rappellent l'impérieuse nécessité de presser les opérations de l'enregistrement de manière à assurer le vote entier de ceux qui désirent une administration fidèle et économique de nos affaires.

L'inauguration d'un bon gouvernement faite avec succès pendant les deux années de l'administration démocratique, montre déjà une réduction de plus de trois millions de piastres dans les dépenses annuelles des gouvernements d'Etat, de paroisse et de ville, embrassant dans les cinq chapitres seules du législatif, des impressions, des levées, de l'assessment et de la collection de la taxe, une économie de plus de $800,000 pour l'Etat et de plus d'un million et demi pour la ville en détachement ou autres dépenses, et d'au moins $300,000 pour les paroisses, ce qui conduit à des économies plus grandes encore. Ce résultat tout en excitant l'admiration ne doit être qu'un stimulant pour élire en novembre des législateurs qui presseront et accompliront la grande œuvre de la réforme et des retranchements si heureusement commencée.

L'importance de choisir des hommes honnêtes et éprouvés ne peut être trop appréciée quand on ajoute que, sans compter d'autres importants devoirs, de l'Assemblée dépend le choix d'un sénateur des Etats-Unis, sur les efforts duquel nous devons compter en grande partie pour obtenir l'admission de notre sénateur déjà élu, et le retour à la Louisiane de ce droit de vote égal à celui des autres Etats, ses frères, dans cette branche de la Législature nationale, droit qui lui a été si longtemps et si injustement refusé par la majorité radicale dominante.

Dans la chambre basse du Congrès une délégation complète sera choisie, laquelle dûment élue, devra conjointement avec les délégations de la vallée du Mississipi, représenter nos intérêts nationaux et représentera probablement une partie des arbitres de l'élection présidentielle de 1880 au cas où cette question serait laissée à la Chambre des Représentants. D'égale importance avec ces élections vient celle du Trésorier d'Etat, laquelle comprend le bureau des dépenses du gouvernement, qui demande dans son organisation de grandes altérations et changements.

Envisagée de toutes les manières il n'y a jamais eu d'élection aussi importante que celle qui réclame aujourd'hui l'attention de notre population ni aucune dont les conséquences puissent être aussi favorables ou aussi nuisibles aux intérêts de notre Etat. Afin de faire face à la circonstance la démocratie a choisi ce que l'Etat a de mieux pour représenter le parti. Ces candidats de la démocratie sont appelés à lutter contre nos anciens ennemis qui ayant recours à des déguisements et subterfuges sans nombre se présentent sous la forme de "candidats indépendants."

D'autres dans un but d'avancement personnel cherchent à exploiter de fausses questions de circulation et d'amélioration publiques et ont affecté d'ignorer les principes adoptés par la Convention de Bâton-Rouge qui lient d'une manière irrévocable le parti Démocrate-Conservateur et ceux dont on a fait choix comme candidats, aux principes les plus libéraux de finance, favorisant les industries du pays, recommandant un système d'amélioration publique et là où il y aurait nécessité exigeant l'appui et le secours du gouvernement fédéral.

Les artifices et prétextes de ces adversaires désespérés ne sauraient prévaloir dans une communauté où l'on a si souvent su combattre les desseins perfides et funestes d'un ennemi caché, si fertile en expédients, mais dénué de tout principe, et qui ne pouvant plus nous tromper par des promesses qui ne se réalisent jamais, est toujours prêt à fomenter la guerre civile et le trouble parmi nous pour atteindre son but et arriver à ses fins.

Des organisations secrètes, formées dans le but de troubler la paix publique et d'atteindre un résultat désiré par la force, ne pouvant y arriver par la majorité des votes, ont été formées par d'astucieux meneurs qui essaient par des promesses trompeuses d'obtenir l'appui de nos concitoyens. A tous ceux qui ont été ainsi induits en erreur nous adressons la cordiale demande d'abandonner ces meneurs sans foi et de se joindre à nous pour appuyer et conserver un gouvernement assurant à tous une égale sauvegarde, garantissant les mêmes droits à l'éducation de tous et sincèrement désireux de relations amicales des races sur une base de justice et de confiance mutuelle.

Ne s'arrêtant pas aux professions de mécontents calculateurs, s'en rapportant à une administration consciencieuse pour la protection, à tout prix, des droits et des privilèges de chaque citoyen contre les attaques, de quelque côté qu'elles viennent, la démocratie conservatrice, composée de tous les conservateurs et renforcée par un grand nombre de citoyens de couleur qu'a attirés à elle la sagesse et la fermeté du gouvernement actuel, accomplira sa mission et remplira ses devoirs comme elle l'a fait dans le passé. Elle suivra le conseil de l'illustre soldat, du grand citoyen dont la prudence dans le cabinet et le génie sur les champs de bataille ont valu au Sud une renommée impérissable; elle l'écoutera quand il dit : "le plus imposant des principes est, à mon avis, le maintien du parti démocrate des Etats-Unis dans toute son intégrité, car c'est à lui que nous, hommes du Sud, devons de n'être plus des provinces conquises et d'être protégés par la constitution. Si nous l'empêchons de se diviser il aura probablement le Congrès et la présidence, il rendra au gouvernement l'honnêteté et l'esprit d'économie et nous rendra la véritable interprétation du pacte fondamental, il rendra la prospérité au pays."

ALBERT VOORHIES,
président du comité central démocrate,
O. M. TENNISON,
secrétaire

INSTITUTION.
Columbian Educational et Kindergarten Institute.

123 rue de l'Esplanade entre Remparts et Bourgogne.

Autrefois institution d'AQUIN. Neuvième année sous la direction de Mlle H. Fitzgerald.—Ouverture le 2 septembre 1878.

CETTE institution embrasse dans son système d'éducation toutes les branches d'un cours complet tant en anglais qu'en français depuis les classes primaires et Kindergarten jusqu'aux plus élevées; il en est de même de l'allemand et des autres langues.

Le nouveau local est tout ce que l'on peut désirer de mieux; les bâtisses sont spacieuses et aérées et conviennent parfaitement aux besoins d'un externat et d'un pensionnat; les appartements étant larges et distribués d'une façon confortable; la cour et les galeries sont vastes et suffisent amplement aux jeux et à l'exercice des élèves.

L'enseignement de la musique est l'objet d'une attention toute particulière; on consacre beaucoup de temps à l'étude et on s'efforce à cultiver chez l'élève le goût et l'amour de l'art afin de lui donner une exécution brillante.

Conditions modérées. 10 sout

Université de la Virginie.

La session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur la base du système électif d'études; chaque étudiant lui-même le choix de ses études, et peuvent suivre les cours du Département Académique, des Ecoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour le catalogue, s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. O. University of Virginia.

JAMES F. HARRISON, M. D.
Chairman de la Faculté.

26 juill et—6m—Mardi, J. D

Institut St-Louis,
POUR JEUNES FILLES,

Dirigé par Mme E. H. MATTHEY,

Rue Bourgogne No 273, entre Ursulines et Hôpital.

26 août—3m JDMa

RÉOUVERTURE.

MARDI, 1er OCTOBRE 1878, je ferai la réouverture de mon Poste aux Huîtres et de mon Restaurant, No 33 rue St-Charles, où j'ai [illegible]

[illegible]

[illegible] LAMOTHE,
[illegible]

Plateforme Démocratique.

1° Que le parti démocrate-conservateur de [illegible] convention [illegible] maintient toutes les [illegible] de juin 1876 et [illegible] qui suit :

Nous nous engageons par la présente notre parti [illegible] à toutes les obligations légales, [illegible] par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner une plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement des inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Ruthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures pour restaurer la prospérité des Etats du Sud, et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils renouvellent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique du Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers pour le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal de billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise dont nous sommes inaltérablement opposés comme politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des salaires, le manque du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait à sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu en faveur de la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement de l'Etat.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, une plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier-écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

P. [illegible]   [illegible] M. D. M. P.,
FÉLIX LIMET, [illegible]
RAOUL d'[illegible]

L'UNION FRANÇAISE
Comité de Secours.

AVIS IMPORTANT.

Nlle-Orléans, [illegible] octobre, 1878.

A PARTIR de ce jour, toutes les demandes de secours seront reçues au siège de la société No [illegible] St-Louis, de [illegible] heures du matin à 6 heures du soir.

Les bons de secours en argent seront payés par le trésorier, de midi à 1 heure et de 5 à 6 heures.

Par ordre du Comité,
F. GUILLEMET,
Assistant Secrétaire-Trésorier.

2 oct.—10f

Société Suisse
de la Nouvelle-Orléans.

En présence de la douloureuse épidémie qui sévit parmi nous, et les profondes misères qu'elle fait naître, les Suisses et leurs familles obtiendront de prompts secours.

Des provisions seront délivrées le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI de 7 à 10 heures du matin, aux personnes munies de bons du comité de secours suivant :

1er District—M. WINTELER, 142 Poydras, GEO. GAMPER, 94 rue Tchoupitoulas.

2nd District—GEO. FATZER, coin Bourbon et Ste-Anne.

3me District—H. DERIAZ, 308 rue Dauphine.

3me District—L. H. PERRET, 83 rue Fort.

COL. J. B. VINET, 307 Canal.

4ème District—F. SCHNELLER, 590 rue des Magasins.

5ème District—J. T. BIRCHMEYER, 199 rue Washington.

6ème District—J. SENN, 47 Passage de la Bourse.

Bureau central, 65 rue Bonnes et dépôts, en urgence ou de nature seront reçus avec [illegible] reconnaissance. 13 sept—[illegible]

Association Peabody de subsistance.

Nlle-Orléans, 7 septembre 1878.

L'attention des différentes sociétés de charité est respectueusement appelée à ce qui suit :

A une réunion qui a eu lieu ce soir la résolution qui suit a été adoptée.

Résolu : Que toutes les personnes qui ont déjà obtenu des provisions n'auront pas droit à de nouvelles rations jusqu'à ce que toutes les demandes nouvelles soient satisfaites.

F. DOLHONDE, Président,
JNO. FITZPATRICK, Assistant-Secrétaire.

8 sept—2m

Salle du Comité de Secours de l'Association Homœopathique.
Au No 139 rue du Canal,

Cette Association possédant toutes les facilités requises pour venir en aide aux malades, offre ses soins à tous ceux qui auraient besoin de ses services. Toute demande adressée à l'Association recevra une attention prompte et immédiate, on aux officiers dont les noms suivent :

ALBERT VOORHIES,
Président.
J. G. BELDEN, M. D.
A. B. DeVILLENEUVE, M. D.
Vice-Président.
C. G. FISHER, Secrétaire.
6 sept. H. L. STEVENSON, Trésorier.

ASSOCIATION HOWARD.
Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux endroits ci-dessous :

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magazine.

A la charge de Columbus H. Allen.

Entre les Avenues Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;

A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magazine.

A la charge de S. B. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—

A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—

A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Joséphine et Tchoupitoulas;

A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magazine.

A la charge de Henry Ginder.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Félicité Road et Première—

A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.

A la charge de Thomas Green.

De Félicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—

A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magazine et Félicité Road;

A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Félicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière—

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades.

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Delord.

A la charge de J. M. Vandegriff.

De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.

A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annonciation et Gaiennie.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julia et Canal, de Remparts à la cyprière—

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Basin et Poydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.

A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHERS, No 372 rue Commune.

A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegriff.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.

A la charge de Jules Aldigé.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.

A la charge de L. W. Baquié.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.

A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.

A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.

A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 389.

A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.

A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.

A la pharmacie F. BACHLER, No 380 Royale, coin Français.

A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs-Elysées et Bons-Enfants.

A la pharmacie LÉON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.

A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.

E. LARRIEU, coin Urquhart et St-Bernard.

Du Fleuve à la cyprière, entre Champs-Elysées et la section au-dessous du 3me ward—

A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Marigny.

A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Espagne.

A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.

A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.

A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.

A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.

Ou autres pharmacies.

A la charge de John M. Coos.

A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.

A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.

A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.

Par ordre de l'Association :

30 sept— F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et exempts, et leurs familles, les deux cent soixante-dix veuves, leurs deux cent soixante-quinze orphelins, privés tant d'un parent que de deux; l'incompétence de la ville de payer le département; avec une caisse épuisée, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elle demande dans leurs moyens leur faire [illegible]

I. M. MARKS,
Président.

Société Allemande de Secours.—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants :

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;

Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller;

Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wander, Ph. Kreutz, G. Danner.

Quatrième ward—Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Hueper, Hy. Renschenbach, H. Heidemann;

Cinquième ward—Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck;

Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst;

Septième ward—Rev. O. Keelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;

Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;

Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Mon. J. E. Rangstorff, John Ueber, H. Moeller;

Dixième ward—Frank Leuer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer;

Onzième ward—Maximilian Hermann, F. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuenzel;

Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck;

Septième district—H. Tebbe, Henry Juergens.

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en [illegible] et en petites sommes, à un intérêt aussi [illegible] que celui d'aucune institution de cette [illegible]

[illegible]

Lieux d'enregistrement.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 30 août 1878.

Les lieux ci-dessous mentionnés ont été désignés pour bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir :

1er Ward.	..	Transféré au No 192, rue Annonciation, entre Terpsichore et Robin, le 27 courant.
2d	..	No 264 rue Carondelet, entre Delord et St-Joseph.
3e	..	No rue Perdido, coin St-Charles.
4e	..	Rue des Remparts, coin Conti.
5e	..	Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e	..	No 139 rue Hôpital, près Bourgogne
7e	..	Coin Esplanade et Peters.
8e	..	Coin Grands-Hommes et Poète.
9e	..	Coin Grands-Hommes et Elmire.
10e	..	Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e	..	Au coin des rues Washington et Magasins.
12e	..	Au coin de l'Avenue St. Charles et de la rue Berlin, du 26 au 28 courant.
		Au coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz, du 30 septembre au 5 octobre inclusivement.
		Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiana, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement.
		Au coin de l'Avenue Louisiana et de la rue Magasins, du 14 octobre au 21 octobre inclusivement.
13e	..	Coin Nord-Ouest de la rue Magasins et Bordeaux.
14e	..	Rue Magasins, entre l'Avenue Peters et Octavia.
15e	..	A la Maison de Cour d'Alger.
16e	..	Maison de Cour.
17e	..	Coin Seconde et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 18 de l'acte No 100, approuvé le 20 avril 1877.

ED. PILSBURY,
Maire.

30 août—60 f

Association catholique de secours
POUR LES
Victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.

L'Association de St. Vincent de Paul de la Nlle-Orléans ayant notifié aux autorités ecclésiastiques qu'elle se trouve dans l'impossibilité, avec les ressources ordinaires qu'elle consacre à son œuvre de charité, de répondre aux demandes croissantes de secours, par suite de la grande détresse qui résulte de l'épidémie régnante, une Association catholique de secours dont la mission sera d'aider à la collection de fonds pour subvenir aux besoins du grand nombre de veuves et d'orphelins, sans distinction de croyance et de couleur, dépourvus de tout appui, et qu'un épouvantable fléau laisse nécessairement à la charge d'une communauté appauvrie et d'ailleurs déjà trop pleine, a été formée à la suggestion du très Rév. G. A. Rouxel, vicaire-général.

L'Association, en conséquence, adresse un appel urgent aux Très Rév. Archevêques et aux Rév. Evêques et membres du clergé, en ce pays et en d'autres pays, à toutes les organisations catholiques, à tous les catholiques individuellement et à toutes les personnes ayant des dispositions charitables, afin d'aider à cette bonne œuvre de secours, afin que l'Association puisse assister à temps le grand nombre de personnes indigentes ou souffrantes dans notre communauté à l'approche de l'hiver.

Toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance et rendues publiques par la voie des journaux, et ces contributions devront être adressées au Très Rév. G. A. Rouxel, vicaire-général de l'archidiocèse de la Nlle-Orléans, ou à l'un ou à l'autre des membres du comité exécutif dont les noms suivent :

H. T. Lawler,	Thos. Layton,
J. B. Lafitte,	C. E. Girardey,
E. Conery, Sr.,	John T. Moore,
J. T. Gibbons,	E. L. Carrière,
Jas. J. Tarleton,	Thos. Fitzwilliams,
Thos. Prudhomme,	W. B. Schmidt,
E. Burke,	E. D. White,
E. Miltenberger,	Henry Grasbel,
C. Sporl,	W. H. Lancaster,
O. de Armas,	A. Robert,
G. Collignon.	Wm. H. Byrne.

Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1878.

L'Association Catholique de secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans est pleinement approuvée par moi et je nomme pour trésorier de cette association M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud.

G. A. ROUXEL,
17sept— Vicaire Général.

Avis spécial.
Bureau du charbon St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants :
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.

W. S. CAMPBELL,
16 sept— Agent.

CHARBON.   CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons

PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 1er sept—4m

COAL!   COAL!

HEBRARD & ROCA,
MARCHANDS de CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt, sur la Levée, au pied de la rue Marigny, 3e District.

Se rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leur ordre pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à leur option.

7 juil—3m D M J

J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,

Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,

A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac.
Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

PROCURATIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

89........Passage de la Bourse........89

Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 janv 78—1 an VAO

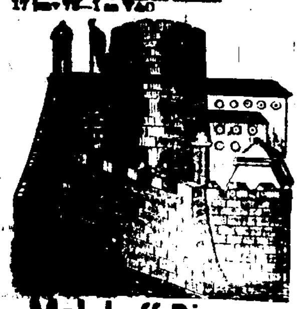

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

96............RUE CONTI............96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage incomparable pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est particulièrement destiné à l'usage des familles. [illegible] MALAKOFF sont renfermées dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le tout représentant [illegible] les initiales A. W.

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante :

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUPMKOLK.
E. SALOY.	W. FAGAN.
E. ABASCAL.	F. SCHROEDER.
E. HUGHES.	F. SAMBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HARRE.
THEO L. SUGG.	A. M. MILLER.
F. FAUPBOLD.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. E. MENGE.
F. THORMAEHLEN.	M. MANN.
P. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. F. M. Schneidau, secrétaire.

26 juil— F. M. SCHNEIDAU,

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

—

PAS D'ESCOMPTE !

—

Pas d'ajournement !

—

Tous les lots payés en plein !

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 12 NOV.. 1878.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE L.

GROS LOT :

$30,000,

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 12 NOV. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun

LISTE DES LOTS :

1	Lot de	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de	10,000,	10,000
1	Lot de	5,000,	5,000
2	Lots de	2,500,	5,000
5	Lots d	1,000,	5,000
20	Lots d	500,	10,000
100	Lots d	100,	10,000
200	Lots de	50,	10,000
500	Lots de	20,	10,000
1,000	Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9	Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9	Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 12 Novembre 1878,

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

—

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

—

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint aucun autre fabricant quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS [illegible]

NOS STEINWAY DOUBLE VICTORIAS qui surpassent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importations de tout ce qui se rattache à la musique de tous genres, etc.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE.

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

80......RUE DE CHARTRES......80
NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans notre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente de Willcox's Dysentery Remedy. 1er sept.—1 an.

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Je conseille l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.

90..........rue Baronne..........90

Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris!
Chacun répond : OUI !

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.

20 juin—1an MerVD

LEON QUEYROUZE.   OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bien

Coin Vieille-Levée et Bienville,

18 juil 78—1 an Nlle Orléans.

A. BONNET.   WM FRANTZ.   H. OPITZ

A. BONNET & CIE.,

65..........RUE ROYALE..........65

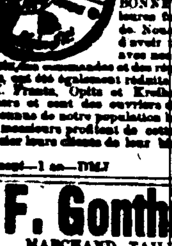

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils ont en permanence d'un assortiment de marchandises nouvelles et du bon goût de saison parmi lesquelles ils viennent d'en avoir reçu de BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir les prix réduits.—Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 cents.

MM. Frantz, Opitz et Krefft—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—IVMJ

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Cachemire, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 135 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment de drap des plus variés et des plus variés, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

19 nov—1 an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17..........RUE BARONNE..........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

THE ROYAL,
A Hamilton Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires. Il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées : il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires,
Hamilton, Ontario.

ANT. CARRIERE,   O. CARRIERE
E. L. CARRIERE,   CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros des Liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

30sept—1an

AUX DAMES !

Confections telle des meilleurs goûts,

Décidées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'exprès, à mes frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en liseré blanc.

Le buste a de 28 à 42, nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis.

Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle blouse et au nouveau et ... dessin de Foster. Adresser toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO.,
172 à 205 E. Madison St. Chicago

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL — OCTOBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (les époux)	Lepine (Jean Pierre)
Abadie (Jean Bernard)	Lorange (Alphonse et Albanne)
Aubry (Bernard Aimable)	Lafargue (Leo et Joseph Isidore)
Boyer (Auguste)	Lacoste-Lamothe (Vve)
Brunette (Joseph Ferdinand)	Lobeuro (Vve née Cazeaux)
Bouget (Joseph Félix)	Legrand (Jules Numa)
Bessonère (Romain)	Mascrini (Médéric)
Bellon (Lucien)	Mage (Melchior)
Bourget (André Lucien Henri)	Medus (les frères)
Commingues (Dme née Victoire Lebele)	Martin (le Dr Jean André)
Castagnon (Paul)	Ponchet
Cessac (Antoine)	Poivre (André)
Commengères (les époux)	Prinset (Ludovic Eugène)
Desmolière	Pioche (Michel Victor)
Durand (Mme née Dubart)	Rosenberg
Dupin (Jacques)	Ricant (Jean Pascal)
Devaux (Denis)	Rouge (Jean)
Daubert (Dme ou d Hubert)	Sélérier (Célestin)
Faust (Claude)	Savary (Prosper Adolphe)
Garlepied (Edouard)	Tupine (Bastien)
Grandorge (Toussaint)	Vigneville (Jean Marie)
Gombert (Marius)	Venton (Pierre dit "Le Tambour")
Hesecquet (Elie)	Villeneuve (Henry)
Hamand (Joseph)	Yssembourg (Jean Baptiste)
Jarriat (François)	
Kielwasser (George)	
Lacoste (les époux Jean Marie)	

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
LÉON BELLAGUET.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, les Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage du

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général : BURKE & THOMPSON, No 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

Pierre dans la Vessie

La Buffalo Lithia Water

guérit de la pierre après que les médecins en condamné le malade.

La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se réduit en poudre fine en trois heures.

Cas de M. C. Wolffe, de paroisse Pointe-Coupée, Louisiane.

Paroisse Pointe-Coupée, Lne., 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Goode,
Propriétaire des Buffalo Lithia, Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins; elles furent suivies de violentes attaques qui se déclaraient en moyenne deux fois par semaine et me tourmentaient. Je fus souvent soulagé en rendant des pierres du gravier de quatre à six grains, et d'autres fois d'un moindre volume; je rendais aussi parfois du sable en assez grande quantité, et j'étais alors soulagé.

J'employai vainement les meilleurs médecins. Mon état ne variait pas et je fus bientôt réduit à une telle condition, que ces derniers me dirent franchement que l'art était impuissant et que mon cas était désespéré. Je ne comptais plus que sur la mort pour me délivrer de un misérable existence. M. J. L. Lyons, pharmacien-droguiste de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois d'essayer de la "Buffalo Lithia Water," No 2, et je fis ce qu'il me recommandait. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de cette eau, j'eus une attaque beaucoup plus faible que celles dont je souffrais habituellement, et je rendis deux petites pierres. Je mis l'une d'elles dans un verre de l'eau Lithia et au bout de trois heures elle se trouvait réduite en poudre fine. Cela m'inspira de la confiance et je résolus de continuer à prendre de la même eau. Je n'ai pas eu d'attaque depuis, et je n'ai plus rendu ni pierre ni gravier.

La douleur aux reins a entièrement disparu; j'ai regagné l'embonpoint que j'avais perdu et j'ai complètement recouvré la santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie et le bien-être que j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.

Agréez, etc., C. WOLFFE.

Déclaration de M. J. L. Lyons, droguiste en gros et importateur, 42 et 44, coin Gravier et Camp, Nlle-Orléans, Lne.

Nlle-Orléans, Lne, 5 avril 1878.

Je puis attester personnellement l'authenticité de la déclaration précédente de M. C. Wolffe, qui est un de mes plus estimables citoyens.

26 juillet—3m J. L. LYONS

ASSURANCE
CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—

NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$113,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	78,550 00
U. S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U. S. Registered 5.20's de 1868	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y. P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	20,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires.)		
Primes en voie de recouvrement		22,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Billets à recevoir		681 50
Toutes les autres garanties et couvertures		2,664 11
En caisse et en banques		60,188 40
		$868,306 36

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,730 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	130,217 30
Surplus net	81,311 66
	$868,306 36

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.

Je certifie le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, par devant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

E. B. TREPT, notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878. 4avril—3m

Etat de situation semi-annuel
—DU—
LOUISIANA NATIONAL BANK
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,419,906 60
Bons des Etats-Unis		350,000 00
Autres bons		231,030 58
Local de la Banque et autres propriétés foncières		286,011 56
Cinq pour cent, fonds de rachat		24,750 00
Compte de prime		16,497 80
Change américain		420,019 63
Currency	$945,916 94	
Espèces—		
Or	$9,612 02	
Argent	24,000 00	
	33,612 02	
Chèques pour le Clearing House	127,534 01	
		$1,006,062 97
		$4,693,160 16

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Profits nets non payés		110,496 72
Billets en circulation		495,000 00
Dépôts	$1,930,768 25	
Dû à des banques et à des banquiers	266,904 19	
		2,197,672 44
		$4,693,160 16

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.

30juin—3m

Douzième état de situation annuel
—DU—
FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company,

37......RUE CARONDELET......37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir :

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$612,704 36	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer.	45,780 78—	$872,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,536 00	
Primes remboursées	9,229 66—	94,762 66
Montant net des mes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,456	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00—	210,648 5
Réassurances	33,271 90	
Réductions (rabais)	14,017 33	
Taxes d'Etat et de ville	27,306 66	
Bureau des secours de la Nlle-Orléans	9,551 30	
Dépenses générales brutes	41,573 30	
Profits et pertes	34,060 56	360,512 43
Balance		$118,504 5
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçues		89,629
		$208,134 46
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit :

Espèces	$440,921 36
Comptes en voie de recouvrement	87,091 50
Billets à recevoir, en garantie	462,131 07
Billets à recevoir, pour primes	37,963 11
Actions de banques et autres actions	268,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 73
Bons des Etats-Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	28,549 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,909 60) de leurs primes nettes partielles pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,

26 mai—1an   G. W. Sentell

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Contenu du magasin de modes de J. Galbado, installations, comptoirs, vitrines, miroirs, &c., &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau: No 46, rue Royale—Il sera vendu VENDREDI, 25 octobre, au coin des rues Royale et Bienville, à 10 heures et demie du matin, le contenu du magasin de J. Gallmier, consistant en un grand et riche assortiment de Velours, Soieries et Rubans de velours, Plumes, Chapeaux, Garnitures de soie et velours, et tels autres objets convenant au commerce de modiste, aussi, miroirs, installations de magasin lustres, comptoirs, vitrines, chaises, tabourets, etc., etc.

Conditions—Comptant. 24 oct—

Une famille qui cesse de tenir maison.

Meubles de noyer noir pour salon, salle à manger et chambre à coucher, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No. 46, rue Royale—JEUDI, 24 octobre, à 11 heures A. M., il sera vendu au No. 415 de la rue des Remparts, entre Thalie et Erato, le contenu de la maison située en cet endroit, contenant comprenant en partie un ameublement de noyer noir recouvert de damas pour salon, des gravures, des tapis de Bruxelles, side-boards, chaises lavabos, stores, faïence, verrerie, stoves de cuisine et ustensils, meubles de cuisine, miroirs et autres articles de ménage utiles trop nombreux à énumérer.

Conditions—Comptant. 23 oct—

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

Livres d'auteurs français.

Succession de Charles A. Froissart. No 40,641—Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 11 rue Carondelet—MARDI 29 octobre 1878, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, au No 120 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, de la Paroisse d'Orléans, en date du 16 octobre 1878.

348 volumes—tout neufs—brochés—venant d'être reçus, des meilleures maisons de publicité de Paris.

Conditions : Comptant avant livraison.
16 oct—18.19.20.27 au 29.

H. CASSIDY.   J. F. HOMAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 96 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands, en gros et en détail, de—Bâches unies et flambées, à rames, pour tentes,

—Fabricants de—

Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.

Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques.

Sacs à grains, coton, riz, laine, de toute espèce, dans à "groceries" aux prix du Nord.

22 mars—6m

J. THOMSON & BROS.,

Importateurs et Marchands de

Voitures, Wagons

et manufacturiers à fabriquer les

CHARRETTES,

Et fabricants de

Voitures légères et de Wagons à ressorts.

Tout à des prix raisonnables.

66 & 70 RUE DES REMPARTS
Coté Sud,
Entre Commune et Gravier.
11 août—3m

BOIS !   BOIS !

De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND J. F. Fraser et Josephine, aussi des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 138. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde,	$5 50
Bois de frêne de do	6 50
Chêne et frêne mêlés de do	6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
"FACTORS AND TRADERS,"

37......RUE CARONDELET......37

Actif, 30 avril '78 : $1,288,316.14

ED. A. PALFREY, Président.
JNO CHAFFE Vice-Président.
THOS. F. WALKER Secrétaire.

DIRECTEURS :

John I. Noble	B. F. Eshelman,
John Chaffe	Wm. C. Black,
Richard Milliken	Charles Chaffe,
J. I. Warren	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. M. Yates	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. A. May	Joseph Bowling,
T. Lytt Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy	Louis Bush,
William J. Behan	A. Brittin,

G. W. Sentell

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS

—DE—

ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - SAVEURS.

POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes!

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires,

W. T. Creamer & Co.
Chimistes,

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros, par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.

30 août—3m—MerJS

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 3 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies passeront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai; rentrée.

—Il—

Un fait étonnant.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie ou du désordre du foie. Le résultat de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile comme cela devrait être. Il n'y a pas de bonne raison pour cela, si vous voulez seulement mettre de côté les préjugés et le scepticisme, demandez l'avis des droguistes et de vos amis et essayez une bouteille de "Green's August Flower." Votre guérison sera certaine et prompte. Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour rien afin d'en faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. Vous pouvez acheter une bouteille pour essayer et elle ne vous coûtera que 10 cents. Trois doses suffisent pour soulager dans les plus mauvais cas. A vendre chez tous les droguistes de ce continent occidental.